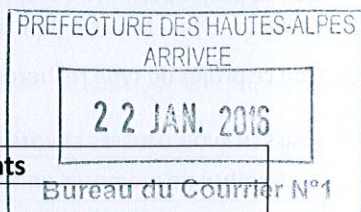


Objet : GESTION INTEGRE DES RISQUES NATURELS 2016, Partenariat projet CORESTART .

Par suite d'une convocation en date du 24 décembre 2015, les membres composant le Conseil syndical du **Pôle d'Equilibre Territorial et Rural du Briançonnais Des Ecrins du Guillestrois et du Queyras** se sont assemblés au lieu ordinaire de ses séances le 6 janvier 2016 sous la présidence de Monsieur Pierre LEROY, Président du **Pôle d'Equilibre Territorial et Rural du Briançonnais Des Ecrins du Guillestrois et du Queyras**, conformément aux dispositions du Code Général des Collectivités Territoriales (Art.L-2121.7 à L-2121.28).

Secrétaire de séance : Cyrille DRUJON D ASTROS

Etaient présents, absents, excusés, ou représentés :



Titulaires		Suppléants	
Communauté de communes du Briançonnais - 5 Voix			
Maurice DUFFOUR	Présent	Francine DARDEN	<i>Présente</i>
Alain FARDELLA	Présent	Sébastien FINE	<i>Présent</i>
Pierre LEROY	Présent	Anne Marie PEYTHIEU	<i>Absente</i>
Jean Michel REYMOND	Présent	Eric PEYTHIEU	<i>Absent</i>
Catherine VALDENNAIRE	Présent	Jean Pierre SEVREZ	<i>Absent</i>
Communauté de communes du Pays des Ecrins – 2 voix			
Cyrille DRUJON D ASTROS	Présent	Jean Robert RICHARD	<i>Présent</i>
Jean CONREAUX	Présent	Martin FAURE	<i>Présent</i>
Communauté de communes du Guillestrois – 2 voix			
Max BREMOND	Présent	Dominique MOULIN	<i>Présent</i>
Bernard LETERRIER	Présent	Jean Louis BERARD	<i>Absent</i>
Communauté de communes de l'Escarton du Queyras – 2 voix			
Christian LAURENS	Présent	Jacques BONNARDEL	<i>Présent</i>
Christian GROSSAN	Présent	Serge LAURENS	<i>Absent</i>

Vu :

La délibération n°15-1168 de la Région Provence-Alpes – Côte d'Azur relative à l'attribution d'une aide financière sur les actions qui se dérouleront en 2016-2018 et validant le plan d'action sur cette même période,

La délibération n°2016.028 du pôle d'équilibre territorial et rural du Briançonnais, des Ecrins, du Guillestrois et du Queyras relative à la demande de subvention Fonds National d'Aménagement et de Développement du Territoire pour l'année 2016 et notamment par l'approbation de son plan d'action,

CONSIDERANT :

**Objet : GESTION INTEGRE DES RISQUES NATURELS 2016, Partenariat
projet CORESTART .**

Qu'il est dans les axes stratégiques de la mission de la Gestion intégrée des risques naturels de répondre à des partenariats scientifiques ;

Que ce projet de partenariat s'inscrit pleinement dans la dynamique de la mission Gestion intégrée des risques naturels du pôle d'équilibre territorial et rural du Briançonnais, des Ecrins, du Guillestrois et du Queyras ;

Que ce projet permettra d'apporter une réponse adaptée en matière d'information préventive, de co-construire la résilience des territoires alpins face aux risques dits naturels, dans un contexte de changement climatique ;

Que ce projet de type recherche-action est pluridisciplinaire et se fait en partenariat avec des territoires de l'Arc Alpin;

APRES EN AVOIR DELIBERE ET VOTE PAR :

Nombre de membres en exercice	11	Nombre de suffrages	11
Nombre de membres présents	11	Nombres de membres représentés	0
Nombre de suffrages exprimés		11	
Pour	11	Contre	0
		Abstention	0

LE CONSEIL SYNDICAL

- Approuve le partenariat avec les membres du projet CORESTART
- Approuve la mise à disposition de la mission Gestion intégrée des risques naturels à hauteur de 5% du temps de travail de la chargée de mission sur le projet 2016-2018 ;
- Autorise le Président à signer tous courriers, documents ou convention inhérents à ce projet

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an susdits.

Pour extrait conforme au registre des délibérations du Conseil syndical.

Le Président,

Pierre LEROY

